

« *Un grand chantier républicain sur un champ de ruines !* »

Tel était le titre, sans doute volontairement provocateur, de l'article que publiait la philosophe lanceuse d'alerte *Catherine Kintzler* le 4 juillet 2024 sur son blog revue *Mezetulle*. L'épisode incongru des élections législatives ayant fait suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République était en cours. L'ampleur du séisme politique qui en résulta n'était pas encore connue, en l'absence des résultats du scrutin du 2^e tour.

Plus d'un mois après, la soi-disant trêve olympique se trouve aussi résolument derrière nous et le champ de ruines prédit par *C.Kintzler* reste désespérément en l'état. Ce titre n'était donc pas une simple provocation. Le blocage politique, sa dimension institutionnelle son expression parlementaire et les incertitudes citoyennes demeurent alors que le retour aux réalités s'impose aux estivants de cette mi-août. Ils vont être confrontés à des perspectives de rentrée pour le moins moroses. D'aucuns parmi eux, étonnés de voir différer de semaine en semaine la nomination d'un « nouveau » premier ministre et de voir gérer les affaires de la France par des ministres démissionnaires -non démissionnés- commencent à se poser la question de savoir si l'on ne pourrait pas se passer ministres !

Pourtant certains optimistes voyaient une opportunité dans cette période d'incertitude(s) ! Ainsi le 7 août dernier on pouvait lire dans les colonnes du *Monde* :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/08/07/le-blocage-politique-national-actuel-est-une-opportunit%C3%A9-de-redonner-du-pouvoir-aux-collectivites-locales_6271464_3232.html

« Le blocage politique national actuel est une opportunité de redonner du pouvoir aux collectivités locales...

« L'Assemblée nationale morcelée représente un défi pour diriger la France. *David Lisnard* et *Sébastien Populaire*, du parti Nouvelle Énergie, considèrent, dans une tribune du « *Monde* », qu'en adoptant une approche axée sur la subsidiarité et la décentralisation, il est possible de transformer ce défi en une occasion de réforme. »

« Pour ces deux auteurs, la nécessité de trouver au sein de la nouvelle Assemblée nationale des majorités sur des sujets variés va imposer négociations constantes et compromis difficiles. Un consensus notable pourrait et devrait émerger : autour de **la notion trop méconnue de subsidiarité, corrélée à celle de décentralisation.** »

Une telle démarche ne consisterait-elle pas à contourner l'obstacle par une manœuvre de diversion en occultant la signification et le rôle de la représentation nationale ? Mais on peut comprendre que la procrastination dans l'incertitude est de nature à promouvoir des démarches inattendues qui méritent attention et réflexion.

Notons cependant que, dès le 17 juillet 2024, *Dominique Rousseau* constitutionnaliste avait fait savoir dans le *Monde* que **« Si le pays s'enlise dans le blocage, ce ne sera pas la faute des institutions, mais celle de nos responsables politiques »**

https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/07/17/dominique-rousseau-si-le-pays-s-enlise-dans-le-blocage-ce-ne-sera-pas-la-faute-des-institutions-mais-celle-de-nos-responsables-politiques_6251333_3232.html

Ce juriste proclamait, dans un entretien accordé au « *Monde* », que nous avons un problème de culture politique, et non de droit. Il revient sur ***les perspectives de coalition et le risque d'ingouvernabilité.***

A la question de savoir si au vu du résultat des législatives, un premier ministre issu d'une certaine famille politique s'imposait à Emmanuel Macron il répondait :

« D'après la Constitution, en l'absence d'une majorité absolue au Parlement, le président n'est pas tenu de nommer un premier ministre issu d'un camp particulier. Et justement, nous sommes dans une situation inédite où l'Assemblée nationale n'est composée que de minorités. »

On oublie aisément que parmi ces minorités l'une est cependant arrivée en tête !

Cependant des sons discordants se faisaient entendre à *Public Senat*, il y a désormais plus d'un mois . On pouvait en effet découvrir sur ce site que **« Faire une trêve**

politique pendant les JO , c'est le cache-sexe du blocage politique de l'Assemblée »

En réalité le président du Sénat a demandé une « trêve politique pendant les Jeux olympiques et paralympiques ».

« .Alors qu'aucun groupe politique ne dispose de majorité absolue à l'Assemblée nationale et que le président de la République n'a toujours pas nommé de Premier ministre, l'idée ne fait pas l'unanimité chez les présidents de groupes du Sénat, même si une trêve de fait risque bien de s'imposer. »

Un élu de gauche analyse ainsi la situation : « Personne ne peut prétendre à une majorité absolue, ni à droite ni à gauche. Cette idée de trêve olympique, c'est le cache-sexe du blocage de la chambre. Elle s'impose à nous car le président de la République a fait exploser le bastringue, la grenade dégoupillée a tout emporté et à nous maintenant de recoller les morceaux. »

Cependant s'il y a, selon certains, une nécessité d'apaiser le climat et de donner du temps au temps(???), « les JO ne justifient pas une mise entre parenthèses du temps démocratique » d'autres parlementaires de gauche s'inquiètent de se voir « voler l'élection par des manœuvres dont le but est de les empêcher d'accéder au pouvoir . »

Au demeurant ét en dépit du fait que les ministres du gouvernement sont "démissionnaires", la gestion des affaires courantes a continué,semble-t-il- sans anicroche, ce qui

invite à s'interroger sur l'utilité réelle des ministres. En tout cas, cette *parenthèse olympique* ne semble pas avoir contribué grandement à augmenter le degré de confiance que les citoyens émancipés accordent à leurs dirigeants politiques... C'est bien dommage !

Quoi qu'il en soit, la situation politique et institutionnelle révélée par les résultats des élections législatives, les tergiversations passées, présentes et futures ne manquent pas d'interroger le bon sens citoyen sur la question **de savoir si la France est prête pour une VI^e République?**

La V^e République a effectivement 64 ans ; des étudiants bien informés le rappelaient au printemps dernier ! Avec humour ils se demandaient, si à cet âge avancé ladite République n'avait pas le droit à la retraite ! Cette perspective, évoquée de façon récurrente à différents horizons de notre société, suscite aussi de l'intérêt dans les médias étrangers. C'est ainsi que **Mathieu Carbasse**, dans un article paru le 13 juillet 2024 dans *Le Devoir* (Cf. <https://www.ledevoir.com/monde/europe/816443/france-est-elle-prete-vie-republique>), écrit :

« Depuis dimanche soir, la France cherche une issue pour sortir de la crise politique dans laquelle elle s'enfonce. **Sans majorité claire à l'Assemblée nationale, sans premier ministre à Matignon et sans gouvernement**, les Français sont de plus en plus nombreux à appeler à une refonte profonde de leurs institutions démocratiques. Et ce renouveau pourrait passer par une réforme de la Constitution et du mode de scrutin. »

« C'est une petite chanson qui revient inlassablement — à gauche surtout — à l'approche des élections et qui joue en boucle depuis dimanche soir en réaction au risque **d'un blocage durable au sommet de l'État**. Cette chanson, c'est celle de la réforme de la Constitution qui donnerait naissance en France à un nouveau régime : la VI^e République. ». En attendant et toujours selon cet auteur « la France entre dans une ère nouvelle, celle des coalitions, où chaque camp doit revoir ses attentes afin de faire ressortir suffisamment de points communs nécessaires pour pouvoir gouverner. Ère pour laquelle elle n'a pas de mode d'emploi. »

Notons enfin que le quotidien *La Croix* faisait valoir le 17 juillet 2024, dans une tribune de *Roger Sue* que « **Le plus sage serait que les partis s'en remettent à une politique de la société civile** » .

La situation est propice à tous les fantasmes en la matière.

« Alors que plusieurs partis du Nouveau Front Populaire défendent le principe d'un premier ministre issu de la société civile, *Roger Sue* imagine à quoi ressemblerait une politique de la société civile. Cette dernière pourrait porter des mesures consensuelles, pour l'accès aux services publics, et la démocratie directe. ». Selon cet auteur il est : « Difficile voire impossible de réunir une majorité stable de la gauche, avec ou sans LFI, jusqu'à la

droite modérée. Mariage de la carpe et du lapin qui ne fera illusion ni dans les rangs de l'Assemblée ni dans l'opinion publique. Difficile également de trouver des majorités de circonstances ou de projet, parce que l'on peine à percevoir des points d'accord entre des formations qui se sont âprement combattues et ne sont d'accord sur rien »

R. Sue poursuit : « mais aussi parce que le Rassemblement national se fera un devoir d'opposition systématique en s'alliant à tous ceux qui pour une raison ou une autre ne voteront pas les projets de loi. Attisant délibérément le désordre d'une chambre introuvable dans l'attente d'une auto-dissolution du président de la République lui-même. ***L'impasse politique et institutionnelle et l'extrême confusion, non seulement dans la classe politique mais aussi dans la rue, font courir les plus grands risques à la démocratie, renforçant plus encore l'emprise de l'extrême droite et de ses solutions autoritaires.*** »

Pendant ce temps à *L'Humanité* on discutait le 16 juillet 2024 de l'intérêt de la création **d'un comité institutionnel pour transformer le blocage en levier**, selon les suggestions de Mickaël Vallet, sénateur PS de la Charente-Maritime.

On y fait valoir fort justement que « les constats fusent plus sûrement que les propositions concrètes de solution pour former un gouvernement. Et de pointer : « une France ingouvernable, une inévitable grande coalition, une absence de vainqueur et un arc républicain sans aucune

homogénéité . D'autant plus depuis que la droite trouble la perception des résultats en donnant à penser qu'une coalition entre macronistes et républicains serait la plus importante en sièges, alors même que les Français ont fait le choix de placer en tête le nouveau Front populaire"

« Le bloc de gauche a donc la lourde responsabilité d'être la première force de proposition. Mais ces propositions, pour être utiles, ne doivent pas se limiter à la question de la coalition gouvernementale et à la répartition des responsabilités. Nous ne voyons pas encore à ce jour comment trouver une majorité ou comment éviter un rejet du premier texte présenté devant cette assemblée éclatée. Les sujets majeurs de ces derniers mois peineront à mettre d'accord 289 députés et plus, qu'il s'agisse des retraites, de la dette, du pouvoir de vivre ou de la sécurité. La gauche, le bloc central et les républicains sont antagonistes sur ces sujets qui nécessiteront, au mieux, de longues semaines de négociations »

Dès lors, que faire ? Nous voulons croire que de ce clair-obscur peuvent surgir des aubaines historiques. *Transformons le blocage politique annoncé en levier, en créant un comité institutionnel chargé de démocratiser le pays.* L'idée s'impose d'elle-même si nous prenons le temps de regarder dans le rétroviseur de notre histoire constitutionnelle. Les visiteurs pourront consulter ce document particulièrement documenté en se rendant à

l'URL : <https://www.humanite.fr/en-debat/legislatives-2024/un-comite-institutionnel-pour-transformer-le-blocage-en-levier>

On devine à la lecture de cet article écrit avant la « trêve olympique » la gravité de la situation et l'étendue des chantiers à monter pour préserver la République et ses institutions si chèrement payées à différents moments de notre histoire. On retrouve ici les prédictions de la philosophe *Catherine Kintzler* restées, jusqu' à ce jour, lettre morte . Mais il ne s'agit pas, au moins ici, de jeter le manche après la cognée ...

Les visiteurs pourront en prendre connaissance en [cliquant ICI](#) .